

Groupe de travail du 28 octobre 2021

FORMATION INITIALE ET CONTINUE



Montreuil, le 28/10/2021

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_fmpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt_fmpub (CGT Finances Publiques)

Ce groupe de travail dédié à la formation initiale et continue a un ordre du jour particulièrement dense. En effet, pas moins de 10 points sont soumis à la discussion :

- ➔ Le bilan de la formation initiale renouvelée des inspecteurs stagiaires ;
- ➔ Le bilan de la formation initiale renouvelée des lauréats de l'examen professionnel de B en A et des inspecteurs promus par liste d'aptitude
- ➔ Le bilan de la formation initiale renouvelée des contrôleurs stagiaires ;
- ➔ Le bilan de la formation initiale renouvelée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires ;
- ➔ La relance de la formation continue en 2021 ;
- ➔ Le compte personnel de formation ;
- ➔ Le tutorat ;
- ➔ Le parcours apprenant compétences numériques ;
- ➔ Le dispositif Classes Jeunes talents ;
- ➔ Le retour d'expérience sur les formations initiales et continues animées en distanciel.

Pour la CGT Finances Publiques, il est impossible de traiter sérieusement autant de sujet en une journée. Nous vous proposons donc d'examiner ce jour et c'est déjà beaucoup, le bilan de la formation professionnelle dans son ensemble et de reporter les autres points à une prochaine réunion.

D'autant plus que le CPF, le tutorat, les dispositifs d'accueil d'étudiants et d'apprentis à la DGFIP, sont des sujets qui nous tiennent à cœur et que nous n'avons jamais eu l'occasion d'évoquer en détail lors de groupes de travail dédiés.

Concernant le bilan de la formation professionnelle, un premier retour d'expérience sur l'impact de la crise covid a été fait lors du CTR de juillet dernier.

Aujourd'hui, même s'il nous paraît intéressant de commenter le bilan de la formation professionnelle des années passées, pour la CGT finances Publiques, ce qui nous paraît primordial, c'est d'en tirer les conséquences pour les agents . Force est de constater que depuis quelques années, les GT s'enchaînent et les remontées des organisations syndicales ne sont pas prises en compte.

Par exemple et ce n'est pas un point de détail, depuis la fusion DGI/CP, la politique de formation initiale des cadres A et B est sur le déclin : temps de formation en école raccourci, choix discutable sur le contenu des cours, suppression du stage de découverte, suppression des temps de reformulation, formation au bloc fonctionnel en fonction de l'affectation et stage pratique qui devient probatoire (le stagiaire n'est plus maître de son début de carrière). Ce n'est pas faute de vous avoir alerté.

Fil conducteur de ce groupe de travail, la formation professionnelle statutaire, continue, les préparations des concours et examens professionnels ont été percutés de plein fouet par la crise sanitaire et les périodes de confinement successives.

De fait, la part des dépenses de formation baisse, l'exemple le plus marquant est le nombre d'actions de formation continue est divisé par 2 (-59%), tout comme les préparations aux concours.



Les formations statutaires ont été fortement impactées.

La fin de la formation initiale 2019/2020 des IS et CS s'est déroulée en distanciel à partir du 16 mars.

La formation statutaire 2020/2021 des IS et des CS s'est déroulée quasiment en tout distanciel.

Les formations des Lep/la a été la plus délaissée par l'administration, puisque seule la partie socle (amputée de 15 jours), a été dispensée et ce n'est pas le parcours complémentaire obligatoire qui a permis de relever le niveau.

Les formations initiales 2020 et 2021 des cadres C se sont déroulées en tout distanciel, parfois sur du matériel informatique personnel. Grands oubliés, c'est grâce aux interventions de la CGT et des autres os que ces derniers ont perçu l'indemnité de stage comme les autres publics. Quant à tirer un bilan de leur formation rénovée, nous attendons qu'une promotion suive une première formation en présentiel et en intégralité !

Le suivi des cours en distanciel s'est déroulé dans la douleur avec son lot de difficultés, que ce soit les problèmes de connexion au réseau, les problèmes de VPN, d'accessibilité au cours en visio et à certains cours en PDF...

Cette scolarité en mode dégradé a entraîné chez les stagiaires de tous grades un sentiment d'isolement, voire parfois d'abandon.

Quant à l'acquisition des gestes métiers par les IS, il n'est pas possible de par la réduction de la durée du Stage Pratique Probatoire pour la promo 2019-2020 d'en tirer un véritable bilan.

Pour pallier le déficit de formation, l'administration a mis en place des parcours de formation complémentaires, mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, toutes les formations proposées n'ont pas pu être délivrées et lorsque cela a été possible elles se sont tenues en tout distanciel.

Les stages pratiques se sont aussi déroulés dans des conditions dégradées et sans l'intervention des organisations syndicales, les collègues auraient dû se rendre dans leurs directions de première affectation en plein confinement.

La formation continue a pour sa part été à l'arrêt total jusqu'à fin 2020 reprenant en 2021 selon un mode hybride (alternant distanciel, présentiel jusqu'au 27 septembre 2021) par demi-groupe en fonction de la situation sanitaire.

Le bilan et les perspectives dressés par la direction générale en termes de formation nous semble optimiste au vu des difficultés auxquelles ont été confrontés les agents de la DGFIP.

Plusieurs indicateurs n'ont pas pu être collectés (par ex impact de la préparation aux concours sur les résultats), les évaluations à chaud, même si les taux de satisfaction sont excellents, des réserves sont formulées par les stagiaires sur la densité des séances, les problèmes de connexion au réseau. Et d'expérience, pour la CGT, les évaluations à froid viennent dégrader les taux de satisfaction.

Nous terminerons notre intervention sur la volonté affichée de la DGFIP de pérenniser et de développer la formation en ligne et l'hybridation des modules.

Pour la CGT Finances Publiques, si la formation en distanciel peut s'avérer un moyen de substitution à la formation en présentiel en période de crise sanitaire, elle montre ses limites en terme d'émulation et de reformulation.

Les retours des chargés d'enseignements depuis le début de la pandémie sont plus que nuancés :

- ➔ **Problèmes récurrents de connexion/d'instabilité du réseau qui viennent « plomber » le déroulement des cours ;**
- ➔ **Difficulté de faire des cours face à un écran noir qui limite fortement l'interactivité ;**
- ➔ **Les stagiaires se retrouvent noyés par l'envoi de multiples courriels (brèves, forum, classes virtuelles...)** ;
- ➔ **Difficulté des stagiaires à acquérir les notions et schémas de raisonnement.**

En conclusion, la formation en distanciel ne doit pas servir de levier pour limiter notamment les coûts de formation. Elle doit être réservée à des publics ne pouvant pas se déplacer, en particulier, les personnes en situation de handicap et les proches aidants.